

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 66 (1933-1934)
Heft: 17

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Berner Schulblatt

L'Ecole Bernoise

Erscheint jeden Samstag
Paraît chaque samedi

Korrespondenzblatt des Bernischen Lehrervereins mit Monatsbeilage „Schulpraxis“
Organe de la Société des Instituteurs bernois avec Supplément mensuel „Bulletin pédagogique“

REDAKTION: Fr. Born, Lehrer an der Knabensekundarschule I, Bern, Altenbergrain 16. Telephon: 36.946.

REDAKTOR DER „SCHULPRAXIS“: Dr. F. Kichenmann, Seminarlehrer, Wabern bei Bern. Telephon: 36.992.

ABONNEMENTSPREIS PER JAHR: Für Nichtmitglieder Fr. 12.—, halbjährlich Fr. 6.—, bei der Post abonniert je 25 Cts. mehr.

INSERTIONSPREIS: Die viergespaltene Millimeterzeile 14 Cts. Die zweigespaltene Reklame-Millimeterzeile 40 Cts.

ANNONCEM-REGIE: ORELL FÜSSLI-ANNONCES, Bahnhofplatz 1, BERN, Telephon 22.191. Filialen in Zürich, Aarau, Basel, Chur, Luzern, St. Gallen, Schaffhausen, Solothurn, Thun, Lausanne, Nenzenburg, Genf, Lugano etc.



RÉDACTION POUR LA PARTIE FRANÇAISE: G. Mœckli, maître au progymnase, Delémont. Téléphone 211.

PRIX DE L'ABONNEMENT PAR AN: Pour les non-sociétaires fr. 12.— 6 mois fr. 6.—, abonnés à la poste 25 cts. en plus.

ANNONCES: 14 cts. le millimètre, Réclames 40 cts. le millimètre.

RÉGIE DES ANNONCES: ORELL FÜSSLI-ANNONCES, place de la Gare 1, BERNE, Téléphone 22.191. Succursales à Zurich, Aarau, Bâle, Coire, Lucerne, St-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thoune, Lausanne, Neuchâtel, Genève, Lugano, etc.

Ständiges Sekretariat des Bernischen Lehrervereins: Bern, Bahnhofplatz 1, 5. Stock. Telephon 23.416. Postcheckkonto III 107
Secrétariat permanent de la Société des Instituteurs bernois: Berne, place de la Gare 1, 5^e étage. Tél. 23.416. Compte de chèques III 107

Inhalt — Sommaire: Abgeordnetenversammlung des Bernischen Lehrervereins. — Assemblée des délégués de la Société des Instituteurs bernois. — Liens entre les hommes ou suggestion. — Dans la Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs. — Culture physique. — Dans les sections. — Bibliographie. — Divers.

Qualitäts-Häuser

Auf die **Reise**
In die **Ferien**
Für **Ausflüge**, etc.

Ihre
Bezugs-
Quelle

Für
die kommenden
Ferien

brauchen Sie sicher einige
Ergänzungen für Ihre Aus-
rüstung. Kaufen Sie die-
selben bei uns. Sie erhalten
Qualität

Th. Björnstad A.-G.
Bern

Ferien-
Handarbeiten

mit Gratsianleitung
im Spezialgeschäft

Frieda Brand · Bern

Waisenhausplatz 14

Ein Gang an die

Gerechtigkeitsgasse 25

lohnt sich, denn Sie
kaufen vorteilhaft bei

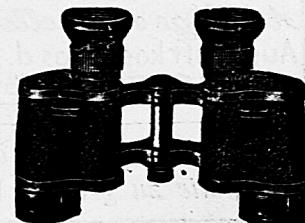
B. Fritz

Lederwaren, Reiseartikel

Photo-Haus
Metro

Waisenhausplatz 27

25% Preisreduktion



Feldstecher
sind Vertrauenssache

M. Heck & Co., Bern
Optik, Photo — Marktgasse 9



Vereinsanzeigen.

I. Offizieller Teil.

Sektion Bern-Land des J. B. L. V. Mikroskopierübungen. Samstag den 29. Juli, um 14 Uhr, im Sekundarschulhaus Uettligen. Leiter: Sekundarlehrer P. Ammann in Uettligen. (Letzte Uebung.)

Schweizer. Schulmuseum Bern. Sommerferien vom 22. Juli bis 11. August.

II. Nicht offizieller Teil.

Lehrergesangverein Konolfingen und Umgebung.

Nächste Uebung Samstag den 22. Juli von 13 bis 16 1/4 Uhr.

Lehrerturngruppe Burgdorf. Nächste Uebung Donnerstag den 27. Juli, um 13.30 Uhr, auf dem Sportplatz. Neuentretende herzlich willkommen.

PPP
A. E. M. ANQS
BURGER & JACOBI-VERTR.

PPP
A. E. Radio
KRAMGASSE 54 BERN
RADIO auch auf RATTEN

45

Verlangt überall
Bevorzugt stets und



**Trinkt den vorzüglichen
Worber Apfelwein**

Alkoholfrei und vergoren. Billiges gutes
naturreines Volksgetränk.

BERNISCHE GROSSMÖSTEREI IN WORB TEL. 70

BERN

Restaurant Schwellenmätteli

Vollständig neurenovierte Räumlichkeiten. Heimelige Säli für Schulen und Vereins-Anlässe. Grosser schattiger Garten. Anerkannt gut geführte Küche. Für Schulen Spezial-Arrangements. Der Lehrerschaft empfiehlt sich höflich E. Kindhäuser-Probst, chef de cuisine.

Burgdorf Wirtschaft zum Sommerhaus

Telephon 138

1/4 Stunde von Burgdorf. Für Schulen u. Vereine. Spielplatz im Walde. Grosser Saal u. neues Säli. 120 Familie Haas-Steinmann.

Ferien ... wo? wann?
zu wieviel? costa?
Hotel? Pension? Ferienlager?
Ausflüge od. Gesellschaftsreisen u.s.w.
Auskunft kostenlos d. Zentrale Feriengast
FÜRSTENAU (Graub.) Tel. 2.75

Inserate haben manchen auf wertvolle Anregungen
gebracht, die zu grossen Vorteilen führten

LENK

Berner Oberland
1100 Meter über Meer
An der Montreux-Oberland-Bahn-Linie

186

Der bevorzugte Lufthöhenkurort und Badeplatz der Kenner! Die einzigen und stärksten Schwefelquellen in alpiner Lage. Exkursionsgebiet — Hochtouren — Unterhaltungen — Tennis — Garagen — Kurarzt. Hotels in allen Preislagen Neuer illustrierter Prospekt mit Preislisten und Tourenverzeichnis wird bereitwilligst durch das **Verkehrsbureau** und die Hotels kostenlos zugestellt.

Flüelen Hotel St. Gotthard 200

Nächst Schiff und Bahn. Telephon 146. Billige Zimmer. Gute Schüleressen, reichlich serviert zu Fr. 1.50, mit Dessert Fr. 1.70. Höflich empfiehlt sich H. Huser-Etter

**Jugendherberge
Oeschinensee**

271

empfiehlt sich kleineren Schulen und Vereinen für Massenquartier u. zum Proviant Suppe und Kaffee. Schiffahrten. Besitzer: Familie A. Wandfluh

STEIN HÖZLI
LAGER
BIER

Möbel Bieri
RUBIGEN

Ständig grosse Ausstellung,
vorteilh. Preise. Vertrauens-
haus seit über 20 Jahren

Junge Töchter

welche die franz. Sprache erlernen möchten und Aufnahme als Halbpensionärin wünschen, wollen sich gefl. melden an das

Bureau de placement de la
Société pédagogique romande
Rolle, Grand'rue 38 299

BODEN
STÄNDIGE
LAND-
BLÄTTER

gehören in jedes Inserationsbudget. Wir kennen alle Zeitungen der Schweiz - wir sagen Ihnen, welche Blätter gerade für Ihren Zweck äußerst vorteilhaft sind

**Orell Füssli-
Annoncen**

**DIE SPEZIALISTEN FÜR
ZEITUNGSBERATUNG**

Berner Schulblatt • L'Ecole Bernoise

LXVI. Jahrgang • 22. Juli 1933

Nr. 17

LXVI^e année • 22 juillet 1933

Abgeordnetenversammlung des Bernischen Lehrervereins

Samstag den 10. Juni 1933, vormittags 9 Uhr,
im Grossratssaale in Bern.

Anwesend:

Vom Bureau der Abgeordnetenversammlung: Herr Schulinspektor Kasser in Spiez und die Herren Vizepräsidenten Fawer, Biel, und Rieder, Delsberg;

90 Abgeordnete und Sektionspräsidenten aus 32 Sektionen (Neuveville ist nicht vertreten); die Revisoren HH. D. Glatz und D. Andrist; die Nationalräte Reinhard und Roth (entschuldigt die HH. Balmer und Marbach);

die Grossräte HH. Cueni, Flühmann, Geissbühler, Geissler, Holzer, Périnat, Stammbach (entschuldigt die HH. Aebersold, Hurni, Mani);

Herr Dr. Bieri, Direktor der Bernischen Lehrerversicherungskasse;

Herr Dr. Kleinert, Sekretär der Unterrichtsdirektion;

Herr Dr. Gilomen, Präsident und sämtliche Mitglieder des Kantonalvorstandes;

Herr Dr. O. Bieri, Präsident der pädagogischen Kommission (Herr Dr. Junod, Präsident der französischen pädagogischen Kommission ist entschuldigt);

Redaktion des Berner Schulblattes: HH. Born, Moeckli und Dr. Kilchenmann;

Protokollführung: Zentralsekretär Graf.

Verhandlungen.

1. Eröffnungswort des Präsidenten der Abgeordnetenversammlung.

Herr Präsident *Kasser* begrüßt die Abgeordneten, die Mitglieder des Kantonalvorstandes, der Revisionskommission, die Präsidenten der pädagogischen Kommissionen und die eingeladenen. Er gedenkt der im verflossenen Jahre verstorbenen Mitglieder, es sind dies:

G. Bühler, a. Lehrer, Langenthal;
K. Schneider, a. Sek.-Lehrer, Langenthal;
F. Neuenschwander, Sek.-Lehrer, Bolligen;
A. Hirzel, Lehrer, Bern;
F. Wenger, Lehrer, Bern;
F. Schwab, Lehrer, Bern;
H. Reist, Lehrer, Bern;
F. Stingelin, Lehrer, Bern;
Dr. O. v. Allmen, Professor, Bern;
H. Boder, Gymn.-Lehrer, Biel;
J. Wiedmer, Sek.-Lehrer, Büren;
J. Scholl, a. Lehrer, Pieterlen;
A. Käser, Lehrer, Aefligen;

Assemblée des délégués de la Société des instituteurs bernois

samedi, le 10 juin 1933, à 9 heures du matin,
dans la salle du Grand Conseil, à Berne.

Sont présents:

Du bureau de l'assemblée des délégués: M. Kasser, inspecteur scolaire à Spiez, et MM. les vice-présidents Fawer (Bienne) et Rieder (Delémont); 90 délégués et présidents de section de 32 sections (Neuveville n'est pas représentée);

les réviseurs: MM. D. Glatz et D. Andrist; les conseillers nationaux Reinhard et Roth (sont excusés: MM. Balmer et Marbach);

MM. les députés Cueni, Flühmann, Gueissbühler, Geissler, Holzer, Périnat, Stammbach (MM. Aebersold, Hurni, Mani sont excusés);

M. le Dr Bieri, directeur de la Caisse d'assurance des instituteurs bernois;

M. le Dr Kleinert, secrétaire de la Direction de l'Instruction publique;

M. le Dr Gilomen, président, et tous les membres du Comité cantonal;

M. le Dr O. Bieri, président de la Commission pédagogique (M. le Dr Junod, président de la Commission pédagogique française, est excusé);

la rédaction de «L'Ecole Bernoise»: MM. Born, Moeckli et le Dr Kilchenmann; le rédacteur du procès-verbal: M. Graf, secrétaire central.

Délibérations.

1. Allocution du président de l'assemblée des délégués.

M. le président *Kasser* souhaite la bienvenue aux délégués, aux membres du Comité cantonal, à la Commission de révision, aux présidents des commissions pédagogiques et aux invités. Il rappelle la mémoire des sociétaires décédés au cours de l'année dernière. En voici les noms: G. Bühler, ancien instituteur, Langenthal; K. Schneider, ancien maître secondaire, Langenthal;

F. Neuenschwander, maître secondaire, Bolligen;

H. Hirzel, instituteur, Berne;

F. Wenger, instituteur, Berne;

F. Schwab, instituteur, Berne;

H. Reist, instituteur, Berne;

F. Stingelin, instituteur, Berne;

Dr. O. v. Allmen, professeur, Berne;

H. Boder, maître au gymnase de Bienne;

J. Wiedmer, maître secondaire, Büren;

J. Scholl, ancien instituteur, Perles;

A. Käser, instituteur, Aefligen;

A. Rossel, instituteur, Sonvilier;

Mme O. Moser, institutrice, Sonvilier;

A. Rossel, Lehrer, Sonvilier;
Frl. O. Moser, Lehrerin, Sonvilier;
Frau Ch. Paupe, Lehrerin, La Goule;
Frau v. Känel, gew. Lehrerin, Aeschi;
Herr Schaad, a. Lehrer, Oenz;
Frau Schaffner, Lehrerin, Unterseen;
Frau Müller, gew. Lehrerin, Gysenstein;
Frau Moser, gew. Lehrerin, Biglen;
E. Hulliger, Sek.-Lehrer, Laufen;
E. Debrunner, a. Sek.-Lehrer, Laufen;
O. Frey, a. Lehrer, Laufen;
Frl. A. Baumgartner, gew. Lehrerin, Bramberg;
L. Chopard, Lehrer, Münster;
Frau Crevoisier, gew. Lehrerin, Prägelz;
S. Dreyer, Lehrer, Aegerten;
E. Trachsel, Lehrer, Diemtigen;
Frau Eicher, Lehrerin, Riggisberg;
Frl. R. Christen, Lehrerin, Affoltern;
Herr Wyler, gew. Vorsteher, Oberbipp.

Die Versammlung erhebt sich zu Ehren der Verstorbenen von den Sitzen.

Der Präsident weist darauf hin, dass der Bernische Lehrerverein im Jahre 1892 aus der Not der Zeit entstand, und dass er fortwährend für eine würdige Stellung des Lehrers im Staate und im Volke kämpfen musste. Dabei haben wir nicht nur für uns, wir haben auch für die Entwicklung des bernischen Volksschulwesens gearbeitet.

Auch heute stehen wir wieder mitten drin in schweren Zeiten, in denen Einigkeit vor allem not tut. Das Ergebnis der Volksabstimmung vom 28. Mai hat uns zwar recht gegeben, es legt uns aber auch die Verpflichtung auf, uns mit allen Kräften der Berufsarbeit zu widmen. Wie Prof. Huber in seinem Vortrag im schweiz. Lehrerverein in Basel forderte, wollen wir uns der Bildungsarbeit in zielbewusster Konzentration und rastloser Initiative hingeben, um unsere Schule mit dem Geiste Pestalozzis zu erfüllen. Dem unter den Schwierigkeiten der Gegenwart leidenden Volke wollen wir durch Erziehungsarbeit und Berufsberatung eine Hilfe sein.

Der Präsident gedenkt sodann der schwierigen Stellung des Kantonalvorstandes in der Lohnabbaufrage, er dankt dem Vorstande und besonders dem Besoldungsausschuss (Dr. Gilomen, Dr. Jost, Zentralsekretär Graf) für die energische Verteidigung unserer Interessen. Dankend erwähnt er auch der treuen Dienste, die die scheidende Angestellte, Frau Baumann-Keller, unserm Verein geleistet hat.

Herr Präsident Kasser schliesst seine Rede mit den Worten: « Zum Schluss eine von Herzen kommende Bitte an Sie, verehrte Abgeordnete, an den letzten Lehrer und die letzte Lehrerin im Kanton Bern: Sorgen wir alle dafür, dass in den Stürmen, die auch über unser Schweizerland brausen, die Schule und unser ganzes Erziehungs werk an der Jugend wie ein ruhender Pol da stehn möge, wie ein gesunder Eichbaum, der wohl wächst und mit den Jahren seine Form ver ändert, aber der Eichbaum bleibt. Dieser Eich-

M^{me} Ch. Paupe, institutrice, La Goule;
M^{me} von Känel, ancienne institutrice, Aeschi;
M. Schaad, ancien instituteur, Oenz;
M^{me} Schaffner, institutrice, Unterseen;
M^{me} Müller, ancienne institutrice, Gysenstein;
M^{me} Moser, ancienne institutrice, Biglen;
E. Hulliger, maître secondaire, Laufon;
E. Debrunner, ancien maître secondaire, Laufon;
O. Frey, ancien instituteur, Laufon;
M^{le} A. Baumgartner, ancienne institutrice, Bramberg;
L. Chopard, instituteur, Moutier;
M^{me} Crevoisier, institutrice retraitée, Prêles;
S. Dreyer, instituteur, Aegerten;
E. Trachsel, instituteur, Diemtigen;
M^{me} Eicher, institutrice, Riggisberg;
M^{le} R. Christen, institutrice, Affoltern;
M. Wyler, ancien directeur, Oberbipp.

L'assemblée se lève en leur honneur.

Là-dessus M. le président rappelle que la Société des instituteurs bernois est issue de la pénible situation du corps enseignant en 1892, et que, depuis, elle a été obligée de lutter sans cesse pour assurer à l'instituteur la situation qui doit lui revenir au sein de l'Etat et de la population. Mais en ce faisant nous avons aussi travaillé au bien et au développement de l'école populaire bernoise.

Aujourd'hui, nous voilà de nouveau jetés dans la mêlée, une terrible crise dont nous ne sortirons que les coudes serrés. Le résultat de la votation populaire du 28 mai nous a, il est vrai, donné raison, mais il nous impose également l'obligation de vouer tous nos efforts au travail professionnel. M. le professeur Huber l'a fort bien dit, dans sa conférence, donnée, à Bâle, à la Société suisse des Instituteurs: Il faut et nous voulons vouer, sans relâche, toute notre énergie et tout notre esprit d'initiative à remplir notre école de l'esprit de Pestalozzi. Notre labeur éducatif et nos offices de conseils pour la jeunesse doivent aider le peuple à surmonter les temps pénibles qu'il traverse.

Le président retrace ensuite la situation pénible du Comité cantonal lors de la question de la réduction des traitements. Il exprime sa reconnaissance au Comité et surtout à la commission des traitements, dont MM. le Dr Gilomen, Dr Jost et Graf, secrétaire central, ont fait partie, et à l'effort desquels nos intérêts ont été si vaillamment défendus. Il remercie aussi M^{me} Baumann-Keller, l'employée démissionnaire, à laquelle notre Société doit tant.

Monsieur le président Kasser termine son allocution par les paroles suivantes: « Avant de clore, permettez-moi, mesdames et messieurs, chers délégués, d'adresser à tout instituteur et à toute institutrice du canton de Berne ce vœu-ci: Faisons en sorte que, pendant les tempêtes qui séviront aussi sur notre chère patrie, l'école et tout notre édifice éducatif puissent être, pour la jeunesse, comme une oasis tranquille, ou comme le chêne sain et fort qui pousse bien, et qui, avec les années, altérera sa forme, sans toutefois

baum ist vor hundert Jahren in der Freiheit gepflanzt worden. Dank dieser Freiheit hat er sich stark und allseitig entwickelt. Sorgen wir dafür, dass er gesund und Entwicklungsfähig bleibt. Das Volk wird uns dafür auch fürderhin dankbar sein und sich dankbar erweisen. (Starker Beifall.)

2. Wahl der Stimmenzähler und der Uebersetzer.

Als Stimmenzähler werden gewählt die Herren Schläppi, Emdtal, und M. Boss, Bern; als Uebersetzer amtet Herr Boder, Biel.

3. Genehmigung der Traktandenliste.

Traktandum 10 (Vorgehen der Primarlehrer von Reconvilier) wird vor Traktandum 9 (Besoldungsfrage) gesetzt; im übrigen wird die vom Kantonavorstande aufgestellte Traktandenliste genehmigt.

4. Protokoll.

Das Protokoll der Abgeordnetenversammlung vom 18. Juni 1932 ist im Berner Schulblatt vom 30. Juli 1932 auf Seiten 229 u. ff. erschienen. Verlesung wird nicht verlangt; das Protokoll ist genehmigt.

5. Jahresbericht 1932/33.

Ohne Diskussion werden genehmigt die Jahresberichte des Kantonavorstandes, der pädagogischen Kommissionen und des Berner Schulblattes.

6. Jahresrechnungen 1932/33.

Der Präsident der Revisionskommission, Herr D. Glatz, Pieterlen verliest den Revisionsbericht, welcher lautet:

« Die unterzeichneten Mitglieder der Revisionskommission des Bernischen Lehrervereins haben heute die vorliegende Rechnung sowie diejenige der Stellvertretungskasse geprüft, mit den Belegen verglichen und richtig befunden.

Die Wertschriften wurden kontrolliert und in Uebereinstimmung mit den Eintragungen befunden.

Sie empfehlen die Rechnung der Delegiertenversammlung unter bester Verdankung an den Rechnungssteller zur Genehmigung.

Bern, den 7. Juni 1933.

D. Glatz, K. Wolf, D. Andrist.

Die Rechnungen der Zentral- und Stellvertretungskasse werden genehmigt.

7. Vergabungen.

Es werden folgende Vergabungen genehmigt:

- a. Fr. 500 an die schweiz. Lehrerwaisenstiftung;
- b. je Fr. 100 an den Verein abstinenter Lehrer des Kantons Bern und an das Naturhistorische Museum Bern;
- c. je Fr. 50 an den kantonalen Verein für Kinder- und Frauenschutz, das Asyl Köniz für schul-

jamais cesser de rester chêne. Ce grand arbre a été planté il y a cent ans dans le terrain de la liberté. C'est grâce à cette liberté qu'il s'est développé solidement et en tous sens. Veillons à ce qu'il reste sain et capable encore de développement. Le peuple nous en sera reconnaissant, dans la suite. (Vifs applaudissements.)

2. Choix des scrutateurs et du traducteur.

Sont nommés: comme scrutateurs Messieurs Schläppi (Emdtal), et M. Boss (Berne); M. Boder (Bienne) remplit la fonction de traducteur.

3. Acceptation de la liste des tractanda.

Le tractandum 10 (action des maîtres primaires de Reconvilier) passe avant le tractandum 9 (question des traitements); à part cela, l'ordre du jour est approuvé tel qu'il a été établi par le Comité cantonal.

4. Procès-verbal.

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 18 juin 1932 a paru dans « L'Ecole Bernoise » du 30 juillet 1932 (pages: 229 et suivantes). La lecture n'en est pas demandée; le procès-verbal est approuvé.

5. Rapport annuel 1932/33.

Les rapports annuels du Comité cantonal, des commissions pédagogiques et de « L'Ecole Bernoise » sont adoptés sans discussion.

6. Comptes annuels 1932/33.

Le président de la commission de vérification, M. D. Glatz (Perles), lit le rapport des réviseurs. En voici la teneur:

« Les membres soussignés de la commission de révision de la Société des Instituteurs bernois ont examiné aujourd'hui le présent compte ainsi que celui de la Caisse de remplacement, comparé les pièces justificatives, et les ont trouvés justes.

Les pièces ont toutes été contrôlées et trouvées d'accord avec les chiffres portés en compte.

Les vérificateurs recommandent le compte à l'approbation de l'assemblée des délégués et remercient vivement le caissier de sa bonne gestion.

Berne, le 7 juin 1933.

D. Glatz, K. Wolf, D. Andrist.

Les comptes de la Caisse centrale et de la Caisse de remplacement sont approuvés.

7. Dons.

Les dons suivants sont approuvés:

- a. fr. 500 à la Fondation suisse des orphelins d'instituteurs;
- b. fr. 100 à la Société des Instituteurs abstinents du canton de Berne, et fr. 100 également au Musée d'histoire naturelle de Berne;
- c. fr. 50 à chacune des institutions suivantes: Société cantonale pour la protection de

entlassene schwachsinnige Mädchen, das Sanatorium Maison Blanche in Evilard, den kantonalen Hilfsfonds zur Bekämpfung der Tuberkulose, dem Asyl jurassien pour enfants arriérés.

8. Voranschlag für das Jahr 1933/34 und Festsetzung der Jahresbeiträge für die Zentral- und Stellvertretungskasse.

a. Zentralkasse.

Der Voranschlag weist auf:

An mutmasslichen Einnahmen	Fr. 104 800
An mutmasslichen Ausgaben	» 108 400

Mutmasslicher Ueberschuss der Ausgaben. Fr. 3 600

Das Budget beruht auf einem Jahresbeitrag von Fr. 24 per Mitglied inklusive Abonnement für das Berner Schulblatt und die Schulpraxis. — Es wird angenommen und der Jahresbeitrag auf Fr. 24 festgesetzt.

Herr *Cornioley*, Bern, wünscht, dass die Zahlen der Jahresrechnung und des Voranschlages nebeneinander gestellt werden, damit eine bessere Uebersicht möglich ist. — Zentralsekretär *Graf* verspricht den Wunsch im nächsten Jahr, wenn irgendwie möglich, zu berücksichtigen.

b. Stellvertretungskasse.

Die Jahresbeiträge der Stellvertretungskasse werden festgesetzt wie folgt:

Primarlehrer der Städte Bern und Biel	Fr. 20
Primarlehrer der übrigen Sektionen	» 10
Primarlehrerinnen der Städte Bern und Biel	» 45
Primarlehrerinnen der übrigen Sektionen	» 20

9. Das Vorgehen der Primarlehrer von Reconvillier.

Das Referat des Herrn Dr. *Gilomen*, Präsident des Kantonavorstandes findet sich im Berner Schulblatt vom 17. Juni 1933, deutsch Seite 156, französisch Seite 159.

Diskussion.

Frl. *Wyttensbach* (Bern): Das Vorgehen der Primarlehrer von Reconvillier hat bei den Lehrerinnen grossen Eindruck gemacht, und es hat viel Unruhe hervorgerufen. Trotzdem haben die Lehrerinnen keine Gegenbewegung veranstaltet. Das einzige, das sie taten, war die Veranstaltung einer Umfrage betreffend die soziale Belastung der Lehrerinnen. Diese ergab, dass die meisten Lehrerinnen Unterstützungspflichten gegenüber Familienangehörigen und Verwandten haben; diese schwanken zwischen Fr. 300 und Fr. 4000 im Jahr. Schwer lasten auf vielen Lehrerinnen auch Bürgschaftsverpflichtungen, die sie zugunsten von Verwandten eingegangen sind. Die Lehrerinnenbesoldungen sind keineswegs zu hohe.

Herrn *Clénin* (Wabern): Die Sektion Bern-Land hat gegen das Vorgehen der Primarlehrer von Reconvillier Protest eingelegt, namentlich verwahrte sie sich dagegen, dass die Primarlehrer von Reconvillier im Namen der Primarlehrer des

l'enfant et de la femme, Asile de Köniz pour jeunes filles faibles d'esprit, Sanatorium de la Maison Blanche à Evilard, Fonds cantonal de secours pour la lutte contre la tuberculose, Asile jurassien pour enfants arriérés.

8. Projet de budget pour l'année 1933/34 et fixation des cotisations annuelles à la Caisse centrale et à la Caisse de remplacement.

a. Caisse centrale.

Le projet de budget prévoit comme:	
recettes probables	fr. 104 800
dépenses présumées	» 108 400
excédent des dépenses présumées	fr. 3 600

Le budget repose sur une contribution annuelle de fr. 24 par membre, y compris l'abonnement à « L'Ecole Bernoise » et au bulletin pédagogique. Il est approuvé et la cotisation annuelle est fixée à fr. 24.

M. *Cornioley*, Berne, désire que les chiffres du compte annuel et ceux du projet de budget soient mis les uns à côté des autres, afin d'en faciliter l'aperçu. M. *Graf*, secrétaire central, promet d'accéder à ce vœu l'année prochaine, dans la mesure du possible.

b. Caisse de remplacement.

Les cotisations annuelles à la Caisse de remplacement sont fixées comme suit:

instituteurs primaires des villes de Berne et Bienne	fr. 20
instituteurs primaires des autres sections	» 10
institutrices primaires de Berne et Bienne	» 45
institutrices primaires des autres sections	» 20

9. L'action des maîtres primaires de Reconvillier.

Le rapport de M. le Dr *Gilomen*, président du Comité cantonal, se trouve dans « L'Ecole Bernoise » du 17 juin 1933 (en allemand, à la page 156; en français, à la page 159).

Discussion.

M^{me} *Wyttensbach* (Berne): La campagne des instituteurs de Reconvillier a fait une forte impression sur les institutrices et jeté beaucoup de trouble. Toutefois, les institutrices n'ont pas organisé de mouvement contre. La seule chose qu'elles aient faite c'est d'instituer une enquête relativement aux charges financières incombant aux maîtresses primaires. La statistique ainsi obtenue révèle que la plupart des institutrices ont des obligations envers des membres de leurs familles ou d'autres parents, obligations variant entre fr. 300 à fr. 4000 par an. Nombre d'institutrices sont également obérées par des cautionnements consentis en faveur des leurs. Les traitements d'institutrices ne sont absolument pas trop élevés.

M. *Clénin* (Wabern): La section de Berne-Campagne a protesté contre l'action des instituteurs de Reconvillier, surtout parce que ceux-ci ont prétendu parler au nom des maîtres primaires du canton de Berne. Tout ce mouvement séparatiste nous a fort choqué; il a nui également au

Kantons Bern sprachen. Die ganze Sonderaktion hat uns befremdet; sie hat dem Ansehen des B. L. V. geschadet. Die Sektion Bern-Land hält ihren Protest aufrecht.

Herr *Paroz* (Reconvilier): Die Ursache der heutigen Diskussion liegt in der Ungerechtigkeit, die das Gesetz von 1920 enthält. Schon damals lehnten wir uns gegen den Grundsatz «gleiche Arbeit, gleicher Lohn auf». Wir wollten eine Bewegung entfesseln, um das Gesetz bei der Volksabstimmung scheitern zu lassen. Die damalige Lage (Maul- und Klauenseuche, Krise in der Uhrenindustrie) hielt uns ab. Die Erfahrung zeigt, dass wir recht hatten, denn die später erlassenen Gesetze der Kantone Waadt und Neuenburg trugen der sozialen Belastung des Lehrers besser Rechnung. Unser Vorgehen wurde durch zahlreiche Kollegen aus dem ganzen Jura unterstützt.

Als die Lohnabbaufrage auftauchte, glaubten wir, die Zeit sei gekommen, um die Ungerechtigkeit zu korrigieren. Wir verlangten weitgehende Entlastung der Familienväter. Der Zentralsekretär versprach, uns zu unterstützen, aber er hat sein Wort nicht gehalten. Die in der ersten Lesung erreichte Entlastung genügte uns nicht; bei der zweiten Lesung hat der Zentralsekretär keine weiteren Entlastungen verlangt. Wenn die Primarlehrer eine besondere Untergruppe bilden würden, so hätten sie ihren Einfluss besser geltend machen können. Bei der heutigen Organisation waren sie immobilisiert. Die Wendung «Im Namen der Primarlehrer des Kantons Bern» sollte verstanden werden als «Zugunsten der».

Zentralsekretär *Graf*: Herr *Paroz* ist über das Gesetz von 1920 falsch orientiert. Die im Gesetze enthaltenen Grundsätze gehen zu einem grossen Teil auf die Eingaben des Bernischen Lehrervereins zurück, die sich auf die Befragung der Mitglieder in den Sektionen stützten. Ueber den Grundsatz «gleiche Arbeit, gleicher Lohn» kann man diskutieren, aber eines steht ausser allem Zweifel: 1919 und 1920 stand die über grosse Mehrheit der Lehrerschaft auf diesem Standpunkte. Herr *Paroz* hätte noch einige Jahre warten und sich dann auf die Gesetze von Waadt und Neuenburg stützen wollen. Mir graut vor den Konsequenzen, die ein solches Vorgehen gehabt hätte. Wer garantiert uns, dass wir in der Krise von 1921/24 überhaupt etwas Rechtes hätten schaffen können? Und was hätte Herr *Paroz* mit all den alten Lehrkräften anfangen wollen, die 1920 längst auf eine anständige Pensionierung warteten? Und was hätte er den jungen Lehrern gesagt, die wegen mangelnden Rücktritten keine Stelle gefunden hätten? Nein, was wir 1920 getan haben war gut: ich betrachte das Gesetz geradezu als unsere «charte de travail», die wir gerade in den heutigen Tagen wieder energisch zu verteidigen haben.

Nun wirft mir Herr *Paroz* vor, ich hätte mein Wort nicht gehalten. In Besprechungen in Bern und Münster sagte ich, dass der Kantonalvorstand prinzipiell den Lohnabbau ablehne, und dass er deshalb mit den Behörden nicht in Diskussionen

prestige de la Société des Instituteurs bernois. La section de Berne-Campagne maintient sa protestation.

M. *Paroz* (Reconvilier): La cause de la discussion d'aujourd'hui réside dans l'injustice que contient la loi de 1920. A cette époque-là déjà nous nous étions opposés au principe fondamental de: «à travail égal, salaire égal». Notre intention était de déchaîner un mouvement qui fit échec à la loi, au moment de la votation populaire. La situation d'alors (fièvre aphteuse et crise de l'industrie horlogère) nous fit renoncer à notre projet. L'expérience a prouvé que nous avions raison, car les lois édictées plus tard dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel ont mieux tenu compte des charges sociales de l'instituteur. Notre action a été soutenue par nombre de collègues du Jura entier.

A l'apparition de la question de la réduction des traitements, nous crûmes que le temps était venu de corriger l'injustice. Nous exigeâmes de forts dégrèvements en faveur des pères de famille. Le secrétaire central promit de nous aider, mais il n'a pas tenu sa promesse. Les avantages obtenus à la première lecture du projet ne nous suffisaient pas; à la deuxième lecture, le secrétaire central n'a pas demandé de nouvelles décharges. Si les instituteurs primaires formaient un sous-groupement à part, ils pourraient bien mieux faire valoir leur influence. L'organisation actuelle les a immobilisés. La tournure «au nom des instituteurs primaires du canton de Berne» devrait être prise dans ce sens: En faveur des maîtres primaires du canton de Berne.

M. *Graf*: M. *Paroz* est mal renseigné sur la loi de 1920. Les principes fondamentaux renfermés dans la loi remontent en majeure partie aux requêtes de la Société des Instituteurs bernois, qui s'appuyaient sur les voeux des membres des diverses sections. On peut discuter du principe fondamental «à travail égal, salaire égal»; mais il est une question qui ne fait aucun doute: En 1919 et 1920, la grosse majorité du corps enseignant partageait ce point de vue. M. *Paroz* eût voulu attendre encore quelques années pour s'appuyer ensuite sur les lois de Vaud et de Neuchâtel. J'ai horreur des conséquences qu'une pareille action aurait pu avoir. Qui nous garantit que nous aurions pu créer, en somme, quelque chose de bien, pendant la crise de 1921/24? Et qu'eût fait M. *Paroz* de tous les vieux instituteurs et institutrices, qui en 1920 attendaient depuis longtemps déjà une pension de retraite convenable? Et qu'eût-il dit aux jeunes instituteurs qui, en raison des retraites qui faisaient défaut, n'eussent pas pu trouver de place? Non, ce que nous avons fait en 1920 a été bien fait; je considère cette loi, en quelque sorte comme notre «charte de travail», que justement aujourd'hui même nous avons à défendre de nouveau énergiquement.

Et maintenant, M. *Paroz* me reproche de n'avoir pas tenu parole. Dans nos conciliabules, à Berne et à Moutier, je disais que le Comité

über Einzelfragen eintreten könne. Sei einmal Eintreten beschlossen, so würden wir für die Familienväter folgende Postulate aufstellen: Jeder verheiratete Lehrer erhält eine abzugsfreie Summe von Fr. 1000, für jedes Kind unter 18 Jahren wird eine Summe von Fr. 500 als abzugsfrei erklärt. Diese Forderungen sind in der Kommission ganz gehörig vertreten worden, alles erreichten wir nicht. Die Lösung wie sie im Gesetzesentwurf steht, war ein mühsam erzielter Kompromiss, den zu gefährden wir in der zweiten Lesung keine Veranlassung hatten.

Im Auftrage des Kantonalvorstandes habe ich Ihnen die folgende *Resolution* zu unterbreiten:

« Die Abgeordnetenversammlung des Bernischen Lehrervereins vom 10. Juni 1933 verurteilt das eigenmächtige Vorgehen der Primarlehrer von Reconvilier während des Kampfes gegen den Lohnabbau im Kanton Bern. Sie erwartet, dass in Zukunft alle derartigen Einzelaktionen unterbleiben. Mit aller Energie tritt sie den Bestrebungen entgegen, die die Einigkeit in den Reihen der Mitglieder des Bernischen Lehrervereins stören könnten. Für Publikationen, die das Ansehen des Vereins schädigen, bleibt das Berner Schulblatt verschlossen. Gegen Widerhandelnde soll der Kantonalvorstand Sanktionen einleiten, wie sie in § 8 der Statuten vorgesehen sind. »

Herr *Moeckli* (Delémont): Regierung und Grossratsmehrheit wollten eine ganz bestimmte Summe einsparen. Ein grösseres Entgegenkommen gegenüber den Familienvätern hätte unbedingt einen schärfern Lohnabbau bei den Lehrerinnen herbeigeführt. Wir durften nicht auf die Schwächung der Position eines so grossen Teils des Lehrkörpers eintreten, denn das hätte sofort Rückwirkungen auf das Ganze gehabt. Ein bestimmtes Besoldungsminimum für jede Lehrkraft aufrecht erhalten werden. Konzentrieren wir unsere Kraft auf die kommende Abstimmung über das Lohnabbaugesetz. Im Interesse der Einigkeit in unsren Reihen beantrage ich, den letzten Satz der Resolution zu streichen.

Herr *Dr. Gilomen*, Präsident des Kantonalvorstandes: Der Kantonalvorstand kann sich mit der Streichung des letzten Satzes einverstanden erklären, er muss sich aber vorbehalten, mit aller Energie einzuschreiten, wenn wieder Bestrebungen auftauchen, die das geschlossene Vorgehen des Gesamtvereins stören und wenn dabei § 8 der Statuten angewendet werden müsste.

Herr *G. Beck* (Bern): Ich stehe auf dem Boden der Resolution, denn das Vorgehen der Primarlehrer von Reconvilier war gewerkschaftlich durchaus verfehlt. Immerhin muss ich der Sprecherin der Lehrerinnen sagen, dass die Lehrerinnen der Stadt Bern im Jahre 1919 auch nicht solidarisch handelten, sondern sehr stark besondere Ziele verfolgten.

Herr *Périnat* (Courrendlin): Im Jura macht sich der Einfluss der französischen Einrichtungen stark bemerkbar. Nun hat Frankreich das System

cantonal repoussait, en principe, la baisse des traitements, et que, de ce fait, il ne saurait entrer en discussion avec les autorités sur les questions de détails. Si l'entrée en matière était décidée, nous présenterions les postulats suivants en faveur des pères de famille: Chaque instituteur marié subit une déduction de fr. 1000 sans défalcation, et pour chaque enfant au-dessous de 18 ans une somme de fr. 500. Ces demandes ont été défendues sérieusement dans la commission, sans, toutefois, obtenir tous les résultats désirés. La solution telle que la donne le projet de loi était un compromis péniblement obtenu que nous ne voulions pas mettre en danger à l'occasion de la seconde lecture.

Au nom du Comité cantonal j'ai à vous soumettre la *réolution* suivante:

« L'assemblée des délégués de la S. I. B. du 10 juin 1933 condamne les démarches particulières entreprises par les instituteurs primaires de Reconvilier pendant la campagne contre la baisse des salaires dans le canton de Berne. Elle espère qu'à l'avenir des actions particulières de ce genre ne se reproduiront plus. Elle s'oppose énergiquement à toute entreprise susceptible de nuire à l'harmonie qui règne au sein de la S. I. B. « L'Ecole Bernoise » ne saurait publier des articles portant préjudice à la considération à laquelle a droit la Société. Le C. C. prendra les mesures prévues par le § 8 des statuts contre les membres qui enfreindraient les dispositions en cause. »

M. *Moeckli* (Delémont): Le gouvernement et la majorité du Grand Conseil entendaient épargner une somme tout à fait déterminée. Plus de condescendance envers les pères de famille eût provoqué, sans conteste, une plus sévère réduction de traitement chez les institutrices. Il nous était impossible de consentir à affaiblir la position d'une si grande partie du corps enseignant, car, aussitôt, une réaction se serait déchaînée sur tout l'ensemble. Un minimum déterminé de traitement doit être maintenu pour chaque instituteur et institutrice. Concentrons nos efforts sur la prochaine votation, relative à la loi de la baisse des traitements. Dans l'intérêt de l'unité dans nos rangs, je propose de biffer la dernière phrase de la résolution.

M. le Dr *Gilomen*, président du Comité cantonal: Le Comité cantonal est d'accord de biffer la phrase en question; toutefois, sous réserve d'intervenir de toute son énergie, au cas où de nouvelles tendances surgiraient qui pourraient rompre l'unité de notre association, et où, alors, il serait nécessaire d'appliquer l'article 8 des statuts.

M. *G. Beck* (Berne): Je me tiens sur le terrain de la résolution, car l'action des maîtres primaires de Reconvilier était une affaire manquée d'avance du point de vue syndicaliste. Toujours est-il que je dois dire au porte-parole des institutrices que les institutrices de la ville de Berne n'ont pas agi solidiairement en l'année 1919, mais ont, au contraire, poursuivi des buts très spéciaux.

M. *Périnat* (Courrendlin): L'influence française se fait fortement sentir dans le Jura. Or,

des Soziallohnes eingeführt. Bei einem künftigen Lehrerbesoldungsgesetz müssen die Alterszulagen der Lehrer höher sein als die der Lehrerinnen. Darin liegt ein gerechter Ausgleich.

Damit ist die Diskussion geschlossen. Der letzte Satz der Resolution wird gestrichen. Der übrige Teil wird ohne Gegenmehr angenommen.

10. Die Besoldungsfrage.

Zentralsekretär *Graf*, Berichterstatter des Kantonalvorstandes: Die Situation liegt heute so: Das Gesetz über die Herabsetzung der Lehrerbesoldungen ist vom Grossen Rat verabschiedet und an das Volk gewiesen worden. Der Regierungsrat hat den Zeitpunkt der Abstimmung noch nicht festgesetzt. Das Ergebnis der Volksabstimmung vom 28. Mai hat nun aber in politischen Kreisen zu denken gegeben. Es sind Bestrebungen im Gange, die dahinzielen, die Vorlage vorläufig liegen zu lassen, abzuwarten, was nun beim Bunde geschieht und darnach im Kanton mit dem Staatspersonal und der Lehrerschaft neue Verhandlungen zu eröffnen. Ob dies verfassungsrechtlich zulässig ist, steht noch in Frage. Auf alle Fälle hat darüber nicht die Regierung, sondern nur der Grossen Rat zu entscheiden. Wir müssen uns daher gerüstet halten, sei es auf die Volksabstimmung oder auf neue Verhandlungen. Ich möchte aber, dass die Abgeordnetenversammlung klar und deutlich ihren Willen ausspricht, denn es soll nicht immer heißen, die Lehrerschaft sei für den Lohnabbau und nur der Kantonalvorstand und der Lehrersekretär wollten nicht. Im Namen des Kantonalvorstandes unterbreite ich Ihnen folgende Resolution:

« Die Abgeordnetenversammlung des Bernischen Lehrervereins vom 10. Juni 1933 beauftragt den Kantonalvorstand, insofern das Gesetz über die vorübergehende Herabsetzung der Lehrerbesoldungen zur Volksabstimmung kommen sollte, alle gesetzlichen Vorkehren zu treffen, damit die Vorlage vom Volke verworfen wird. Sie erteilt ihm hierzu die nötigen Vollmachten und ermächtigt ihn, wenn nötig, einen besondern Beitrag bis zu Fr. 5 per Mitglied zu erheben. »

Sollte der Grossen Rat die Vorlage zurückziehen und den Regierungsrat mit neuen Verhandlungen mit dem Staatspersonal und der Lehrerschaft beauftragen, so erteilt die Abgeordnetenversammlung dem Kantonalvorstande die hierzu nötigen Vollmachten. Sie behält sich aber vor, zu dem Ergebnis allfälliger Verhandlungen endgültig Stellung zu nehmen. »

Herr *Müller* (Herzogenbuchsee) beantragt, dem ganzen arbeitenden Bernervolke den Dank auszusprechen, das am 28. Mai so prächtig gestimmt hat.

Die Resolution mit dem Zusatzantrag Müller wird einstimmig angenommen.

la France a introduit le système du traitement social. Dans une prochaine loi sur le traitement des instituteurs, il faudra que les allocations pour années de service des maîtres primaires soient plus élevées que celles des institutrices. Il y a là une juste réparation en vue.

Là-dessus, la discussion est close. La dernière phrase de la résolution est biffée. Les autres parties sont adoptées sans opposition.

10. La question des traitements.

M. *Graf*, secrétaire central, rapporteur du Comité cantonal: La situation est aujourd'hui la suivante: La loi sur la baisse du traitement des instituteurs a été adoptée par le Grand Conseil et renvoyée au peuple. Le Conseil-exécutif n'a pas encore fixé la date de la votation populaire. Le résultat du scrutin populaire du 28 mai a donné matière à réflexion dans les milieux politiques. Des efforts sont tentés actuellement ayant pour but de laisser pour le moment le projet de loi dans les cartons et d'attendre la décision de la Confédération, afin d'entamer ensuite, dans le canton, de nouvelles délibérations avec le personnel de l'Etat et le corps enseignant. Reste à savoir si cette manière de procéder est conforme à la Constitution. — En tous cas, il n'appartient pas au gouvernement d'en décider, mais au contraire seulement au Grand Conseil. Soyons donc sur nos gardes et prêts à affronter soit la nouvelle votation populaire, soit de nouveaux débats. Cependant, j'aimerais que l'assemblée des délégués se prononçât clairement et exprimât nettement sa volonté à ce sujet, car il ne faut pas qu'il soit dit sans cesse que le corps enseignant est pour la baisse des traitements et que ce n'est que le Comité cantonal et le secrétaire des instituteurs qui ne la veulent pas. Au nom du Comité, je vous soumets la résolution suivante:

« L'assemblée des délégués de la S. I. B. du 10 juin 1933 charge le C. C. pour le cas où la loi portant réduction temporaire des salaires du corps enseignant serait soumise à la votation populaire, de prendre toutes les mesures légales propres à faire repousser le projet. A cet effet, elle lui accorde les pleins-pouvoirs nécessaires, et l'autorise, au besoin, à prélever une cotisation spéciale pouvant s'élever jusqu'à 5 francs par membre. »

Pour le cas où le Grand Conseil retirerait le projet et chargerait le Conseil-exécutif d'entrer à nouveau en pourparlers avec le personnel de l'Etat et le corps enseignant, l'assemblée des délégués accorde au C. C. les pleins-pouvoirs nécessaires au sujet de ces négociations. Elle se réserve toutefois le droit de prendre définitivement position en présence des résultats des pourparlers éventuels. »

M. *Müller* (Herzogenbuchsee) propose de remercier toute la population bernoise de la magnifique votation dont elle a fait preuve le 28 mai dernier.

La résolution est adoptée à l'unanimité, avec la proposition supplémentaire de M. Müller.

11. Arbeitsprogramm 1933/34.

Herr Dr. *Jost*, Berichterstatter des Kantonalvorstandes: Für die Aufstellung des Arbeitsprogramms sind folgende Gesichtspunkte massgebend:

a. *Vereinspolitische und schulpolitische Tätigkeit*:

Dieser Zweig unserer Vereinstätigkeit steht an der Spitze. Für das folgende Jahr wird sie bedingt durch die Wendung, die die Besoldungsfrage nimmt. Die Sektionen sind verpflichtet, die Aufgaben, die der Kantonalvorstand ihnen zuweist, gründlich und innert der festgesetzten Zeit zu erledigen.

b. *Pädagogische Tätigkeit*:

Der Kantonalvorstand hat sich mit der pädagogischen Kommission in Verbindung gesetzt. Diese wünscht, dass folgende Fragen behandelt werden: Schule und Elternhaus und die Zeugnisfrage. Letztere deswegen, weil gegenwärtig Versuche mit einem neuen Zeugnisformular gemacht werden, über deren Ergebnis sich die Lehrerschaft zuhanden der Lehrmittelkommission aussprechen muss.

c. *Wirtschaftliche Fragen*:

Einer Initiative des Freiwirtschaftlichen Lehrerbundes folgend verlangen 584 Mitglieder die Aufnahme des Währungsproblems (Goldwährung, Festwährung, Umlaufszwang des Geldes) auf das Arbeitsprogramm. Der Kantonalvorstand will dieser Eingabe entgegenkommen, möchte aber das Thema weiter fassen; er schlägt vor zu sagen: Aktuelle Wirtschaftsfragen.

Im Gegensatz zu Abschnitt *a*, der obligatorisch ist, sind die Abschnitte *b* und *c* mehr freiwilligen Charakters. Das Arbeitsprogramm enthält hier nicht Vorschriften, sondern mehr Wegleitung. Zusammenfassend schlägt der Kantonalvorstand vor:

- a. schul- und vereinspolitische Fragen*: Werden durch die Verhältnisse, wie sie sich entwickeln werden bestimmt;
- b. pädagogische Fragen*: Schule und Elternhaus; die Zeugnisfrage;
- c. wirtschaftliche Fragen*: aktuelle Wirtschaftsfragen.

Dieses Programm wird ohne Diskussion angenommen.

Im Anschluss an den Bericht über das Arbeitsprogramm betont Herr Dr. *Jost*, dass der Kantonalvorstand nicht wünsche mit der Währungsfrage belastet zu werden. Er hat mit all den übrigen Geschäften mehr als genügend zu tun und kann seine Zeit nicht zum Studium stark umstrittener theoretischer Wirtschaftsfragen verwenden. — Zustimmung.

Verschiedenes.

12. Die Entwicklung der Schulgesetzgebung im Kanton Bern.

Der Präsident erinnert die Abgeordneten an das Werk des Zentralsekretärs über die Entwicklung der Schulgesetzgebung im Kanton Bern.

11. Programme d'activité 1933/34.

M. le Dr *Jost*, rapporteur du Comité cantonal: Pour établir le programme d'activité, les points de vue suivants sont déterminants:

a. *Activité sur le terrain syndical et sur le terrain de la politique scolaire*:

Notre activité est à la tête du programme. Elle dépendra principalement de la tournure que prendra, au cours de l'année, la question des traitements. Les sections sont obligées de traiter à fond et dans le temps prescrit les devoirs imposés par le Comité cantonal.

b. *Activité pédagogique*:

Le Comité cantonal s'est mis en rapport avec la Commission pédagogique. Celle-ci désire que les questions suivantes soient traitées: Ecole et famille, et la question des bulletins. Cette dernière, parce que, actuellement, des expériences sont faites avec un nouveau formulaire de bulletin, sur le résultat desquelles le corps enseignant doit se prononcer à l'intention de la commission des moyens d'enseignement.

c. *Questions d'économie publique*:

Suivant une initiative de l'Union des instituteurs pour l'économie franche, 584 membres du corps enseignant demandent que les problèmes des valeurs monétaires (étalon or, valeur monétaire stable, cours forcé de l'argent) soient portés au programme d'activité. Le Comité cantonal veut bien accepter ce postulat, mais sous forme d'un sujet plus général, à savoir: Questions de l'économie actuelle.

Contrairement au paragraphe *a*, qui est obligatoire, les paragraphes *b* et *c* revêtent plutôt le caractère facultatif. Pour ceux-ci, le programme d'activité ne contient pas de prescriptions, mais plutôt des indications libres d'entraves. En résumé, le Comité cantonal propose donc les sujets suivants:

- a. Questions de politique scolaire et syndicale*: elles seront déterminées par les circonstances;
- b. questions pédagogiques*: l'école et la famille; la question des bulletins;
- c. questions économiques*: problèmes de l'économie actuelle.

Ce programme est accepté sans discussion.

Consécutivement au rapport sur le programme d'activité, M. le Dr *Jost* fait observer que le Comité cantonal désire ne pas être chargé de la question des valeurs monétaires. Les autres affaires lui prendront déjà tout son temps et il ne pourrait donc s'occuper de l'étude de questions financières d'ordre théorique et d'ailleurs fort contestées. — Approuvé.

Divers.

12. Le développement de la législation scolaire dans le canton de Berne.

Le président rappelle l'œuvre du secrétaire central sur le développement de la législation scolaire dans le canton de Berne. C'est justement

Das Buch ist gerade in unserer heutigen unruhigen Zeit lezenswert. Der Kantonalvorstand wird demnächst wieder Bestellungslisten in die Sektionen versenden. Die Abgeordneten werden ersucht, diese Propaganda zu unterstützen.

13. Wirtschaftsbetrieb im Strandbad Thun.

Herr *Rychener* (Belp) führt aus, dass Bestrebungen im Gange seien im Strandbad Thun einen Wirtschaftsbetrieb mit Ausschank alkoholischer Getränke zu errichten. Der Verein abstinenter Lehrer hat dagegen Einsprache erhoben. Er bittet um die Unterstützung des Bernischen Lehrervereins.

Zentralsekretär *Graf* nimmt die Anregung als Postulat entgegen. Die Versammlung stimmt zu. (Das Geschäft ist seither erledigt worden, indem das Patent nur für eine alkoholfreie Wirtschaft erteilt wurde.)

Um 12 1/2 Uhr schliesst Herr Präsident Kasser die Versammlung, indem er noch den Mitgliedern der pädagogischen Kommissionen und den Redakteuren des Berner Schulblattes und der «Schulpraxis» den Dank für ihre Arbeit ausspricht.

Namens des Bureaus der Abgeordnetenversammlung des Bernischen Lehrervereins,

Der Präsident: *W. Kasser*. Der Sekretär: *O. Graf*.

Liens entre les hommes ou suggestion.

Entre les hommes, comme entre les collectivités, existe un lien qui les unit. Les humains, pour la plupart, ne le ressentent nullement et vont jusqu'à en vouloir nier l'existence.

Les psychologues — qui fouillent méticuleusement et sans défaillances les moindres replis du cœur humain comme le pêcheur sonde le fond de la mer à la recherche de la perle précieuse — sont arrivés à la conclusion que, dans toute association, qu'elle soit grande ou petite, il existe un lien spirituel, impalpable qui groupe tous les individus et les tient unis. Ils l'appellent: la suggestion.

Aucune collectivité, si petite soit-elle, n'échappe à la suggestion. Cette dernière est à toute association d'être humains, ce qu'est la gravitation au système solaire. Observez avec attention les couples d'époux, d'amis, de criminels, les associations politiques, les foules, et vous serez obligés de reconnaître que tous ces groupements sont formés et restent unis par le lien de la suggestion.

Deux individus, des amis, par exemple, se rapprochent, sympathisent et forment un couple, tout en ayant dans leur caractère quelques côtés semblables, mais possédant des qualités et des défauts différents. Deux personnes en communion parfaite d'idées et de sentiments, ne peuvent pas former un couple. Ils se briseraient. Ne faut-il pas en mécanique, pour que deux roues d'engrenages tournent régulièrement, que l'une ait la dent où l'autre a le creux? Le peuple, dans son sens inné, a pressenti cette vérité puisqu'il a dit suivant les régions: « Ce sont les extrêmes

à présent, au milieu de notre époque troublée, que ce livre devrait être lu. Le Comité cantonal enverra, sous peu, de nouvelles listes de souscription aux comités de section. Les délégués sont priés de soutenir cette propagande.

13. Restaurant de la plage de Thoune.

M. *Rychener* (Belp) porte à notre connaissance que des efforts sont tentés à Thoune, afin d'installer à la plage de cette ville un restaurant avec débit de boissons alcooliques. La Société bernoise des maîtres d'école abstinents s'oppose à cette installation. Il prie la Société des instituteurs bernois de la seconder.

M. *Graf*, secrétaire central, considère la motion comme postulat. L'assemblée consent. (Cette affaire a depuis lors été liquidée, étant donné que la licence n'a été accordée que pour un restaurant sans alcool.)

A 12 1/2 h., M. le président Kasser déclare l'assemblée close, tout en remerciant encore les membres des commissions pédagogiques et les rédacteurs de « L'Ecole Bernoise » et du bulletin pédagogique de leur excellente besogne.

Au nom du bureau de l'assemblée des délégués,
Le président: *W. Kasser*. Le secrétaire: *O. Graf*.

qui s'aiment » ou plus simplement: « Les extrêmes s'attirent ».

C'est donc toujours d'une dissemblance entre les composants que procède la formation de tout couple d'individus. Cette cause permet donc au plus fort, au plus énergique, au plus complet, en un mot, de suggestionner son conjoint moins fort, moins énergique, moins complet. L'un donc domine l'autre, lui impose ses sentiments et ses idées. Cet état, comme dit plus haut, n'est perceptible le plus souvent ni par le dominant ni par le dominé. L'un *veut*, l'autre *obéit*.

L'un se laisse doucement dominer par l'espèce d'empire que l'autre exerce continuellement sur lui. Il subit passivement, automatiquement, inconsciemment cette fascination. Dès lors, le couple est constitué. Ainsi s'expliquent dans la grande majorité, si ce n'est dans la totalité des cas, l'amitié de l'ami pour l'ami, l'amour de l'époux pour sa femme ou vice versa, la dévotion du disciple pour le maître, l'enthousiasme des associés pour le chef, l'engouement des foules pour le tribun

Le lien de suggestion du suggestionné au suggestionnant est la cause « sine qua non » de tout couple. Brisez-le: l'amitié, l'amour, la dévotion, l'enthousiasme pâlissent, disparaissent et le couple se sépare.

Ces faits peuvent être observés chez deux amis ou deux frères. L'un des membres constituant un de ces couples est toujours, par rapport à l'autre, en état d'infériorité psychique. Fatalement, irrésistiblement, le faible est suggestionné par celui dont l'énergie est supérieure, par celui

qui est psychologiquement le plus fort. D'où tout acte accompli en commun n'est pas l'effet ou la résultante de deux volontés égales, mais bien celui de la volonté la plus forte entraînant la plus faible.

Chez les couples intellectuels — si nous osons nous exprimer ainsi — le même phénomène s'accomplice. Le dévouement, l'amitié respectueuse, l'admiration du disciple pour son maître, sa confiance illimitée en lui, sont également des cas de suggestion qui enchaînent le disciple au maître. Ce dernier est alors le suggestionnant et le premier le suggestionné.

L'influence du milieu, du temps, l'évolution intellectuelle, peuvent rompre la chaîne spirituelle, et le pouvoir de réceptivité du suggestionné s'amoindrissant de plus en plus, le couple intellectuel inéluctablement cessera d'exister.

Comment ne pas reconnaître, dans la collaboration de deux écrivains, l'emprise de la suggestion ? Fort souvent des hommes de lettres se rencontrent, se comprennent, s'estiment. Ils s'unissent pour créer une œuvre conçue et développée par leurs deux cerveaux. Par une observation réciproque, par la fusion de deux talents, ils arrivent à constituer une unique personnalité artistique. Pour le roman, viennent s'imposer à notre mémoire les noms des frères Goncourt, ceux d'Eckmann et Chatrian. Au théâtre, on vit souvent mariés à l'affiche ceux de Labiche et Martin, Flers et Cavaillet. Dans cette collaboration, c'est presque toujours l'un des deux composants qui a l'idée tandis que l'autre l'habille. L'un est le *penseur*, l'autre le *décorateur* de ce qu'invente le premier.

Où le rôle de la suggestion a peut-être la plus grande importance, c'est chez le couple d'amoureux. Il est excessivement rare, pour ne pas dire impossible, de trouver des époux s'accordant parfaitement entre eux, dont l'un ne suggestionne pas l'autre. L'absence de querelles, de heurts, de tout ce qui peut éloigner les époux l'un de l'autre, suppose l'inégalité dans les forces psychiques, la plus faible étant tôt ou tard vaincue, suggestionnée par la plus forte.

Ceci explique fort bien ce que le bon sens populaire exprime à peu près en ces termes : « Ce n'est qu'après quelques années de mariage que l'on connaît vraiment le bonheur. Il faut à deux caractères le temps de s'habituer l'un à l'autre, et ce n'est que « quand chacun y a mis du sien », que l'existence devient calme, exempte de discussions stériles ou de malentendus grincheux. »

Ce n'est donc que lorsque la défaite de l'élément le plus faible est consommée, lorsque la suggestion est complète et permanente, que le couple s'accorde parfaitement. Il donne alors l'impression de ce que le langage familier appelle : un couple assorti.

Il y a, certes, tendresse et amour chez l'un et l'autre. Chez l'un, ces sentiments se mélangent de protection affectueuse et de sollicitude attentive. L'autre accepte cette protection et aime à

s'y réfugier. Il y a domination d'un élément par l'autre, domination latente, il est vrai, dont le poids n'exclut nullement la douceur. Alors, et seulement alors, l'union atteint sa forme parfaite et c'est à la suggestion qu'elle le doit.

Les idées sont conçues, les difficultés vaincues, les résolutions arrêtées, par le cerveau le plus fort, le mieux organisé, et ce cerveau dominant suggère insensiblement ce qu'il a conçu. La résistance que rencontre la suggestion tourne au profit de ces idées, de ces déterminations qui mûrissent, s'affinent et se dépouillent au cours du travail psychique de tout ce qui pourrait être en désaccord avec l'harmonie sans laquelle il n'y a pas d'amour vrai.

Chez les couples associés dans le crime ou chez ceux qui se donnent la mort, on retrouve toujours la suggestion. L'idée du crime, du suicide naît dans le cerveau de l'un d'eux. Elle est imposée, par force de suggestion inconsciente, à l'autre.

Dans le domaine de la suggestion collective, les cas sont aussi nombreux. Il suffit de penser aux expériences dont sont coutumiers les fakirs et les « yoggi », expériences présentées sur les principales scènes d'Europe, pour se convaincre de la multiplicité de ces phénomènes.

Au point de vue politique, nous assistons, en Europe plus spécialement, à une forme de suggestion collective que nous pourrions appeler la suggestion des masses ou des foules.

La période de crise que nous vivons — crise de sous-consommation, crise d'un régime, et non plus crise partielle d'une industrie ou d'une région que d'aucuns voudraient résoudre en anémiant l'économie par des baisses générales de salaires — l'instabilité du marché du travail, créent un état d'esprit inquiet apte plus que tout autre à la suggestion. Hormis les causes occasionnelles (qui à elles seules feraient l'objet d'un, que disons-nous d'un, de nombreux articles) les foules éprouvent de nos jours le besoin maladif d'une protection et elles se jettent dans les bras des charlatans leur promettant la stabilité et la sécurité immédiates. Les « Führer » de droite, comme les dictateurs de gauche ont une connaissance parfaite de la psychologie des foules. N'ont-ils pas tous été hommes du peuple ? Ils jouissent d'une voix puissante aux intonations chaudes, usent d'un langage dépouillé d'artifices, phrases claires, simples, directes. Ils réussissent à éveiller dans le cœur de leurs auditeurs des sentiments qui y gisaient sans nom ni forme, à les concrétiser. Par la puissance de leur verbe (souvent leurs discours lus ne laissent pas grandes idées à l'analyse) par la puissance psychique qui se dégage de leur forte personnalité, ils suggestionnent, électrisent les foules !

Est-ce un mal ?

Nous répondrions : Non ! s'ils employaient la puissance qui leur est conférée à faire triompher les immortels principes de démocratie et de liberté,

de respect des individus et des idées, d'amélioration morale, spirituelle et matérielle du peuple dans son ensemble.

Nous répondons : Oui ! car ils usent de leur force pour faire triompher des conceptions qui leur sont particulières, parce qu'ils mettent leur pouvoir au profit d'un régime ou d'une caste, parce qu'ils se rient des promesses par lesquelles ils ont conquis les suffrages du peuple qu'ils trompent, bafouent et bâillonnent, parce qu'ils étouffent toute liberté et font périr les individus qui ont le malheur de ne pas croire comme paroles d'Evangile à leurs aphorismes et à leurs décrets.

Arrivés au pouvoir par la force de la suggestion, connaissant l'esprit des foules « ondoyant et divers », ils veulent s'y maintenir par tous les moyens, même au moment où celles-ci, conscientes de leur erreur et dupes de leur tromperie, suivraient d'autres chefs. Les têtes de l'opposition doivent disparaître, car après en avoir usé et abusé, ils ne craignent rien autant que : la suggestion.

H. W.

Dans la Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs.

L'effectif des adhérents à la F. I. A. I. était au 1^{er} avril 1933 de 661 420 répartis dans 23 pays d'Europe. Il a lieu d'en décompter à l'heure actuelle les 150 000 membres du Deutscher Lehrerverein, absorbés par le mouvement hitlérien, ainsi qu'on a pu le lire dernièrement dans notre partie allemande.

Chaque année, la Fédération étudie les problèmes du jour dans un Congrès. Celui de 1933 se tiendra à Santander (Espagne) les 10, 11 et 12 août. La société suisse des instituteurs y a délégué son président M. le Prof. Boesch (Zurich) et M. F. Ballmer (Bâle).

Voici les questions portées à l'ordre du jour avec les propositions, questionnaires et conclusions du Bureau exécutif :

1^{re} question : *La politique des économies contre l'avenir de l'école et des jeunes générations.*

Le dernier bureau exécutif a décidé d'ouvrir la prochaine Conférence des délégués à Santander par une déclaration solennelle contre les mesures d'économies dans les écoles.

Chaque association est priée d'envoyer une résolution officielle et courte signée des membres responsables de son bureau sur le thème suivant :

L'économie sur les écoles signifie la restriction de l'éducation, la restriction de la civilisation et du progrès dans les domaines intellectuel, moral et professionnel.

C'est un attentat contre la jeune génération qu'on jettera moins bien formée pour une existence plus difficile dans un monde désorienté. C'est trahir l'humanité qui vient.

2^e question : *Les moyens pratiques d'examiner les connaissances acquises à l'école de base et d'établir une orientation dans les établissements scolaires du degré suivant.*

Les associations adhérentes sont priées de vouloir bien donner leur avis sur le questionnaire suivant :

1^o Sur le principe même du problème envisagé, c'est-à-dire sur la distinction entre l'examen de fin d'études et l'épreuve d'orientation.

2^o Sur la pratique de l'examen de fin d'études des écoles du 1^{er} degré (et accessoirement sur la pratique de l'examen de fin d'études préalable à l'entrée à l'Université).

Estimez-vous que ces examens doivent être :

Internes (passés dans l'école et portant exclusivement sur les cours enseignés) ?

Ou externes (passés à l'extérieur de l'école sur un programme type valable pour les écoles de la même catégorie devant un jury composé de professeurs n'exerçant pas dans l'établissement) ?

3^o Sur les épreuves d'orientation (pour entrer dans les établissements du 2^e degré avec grec, avec latin-grec, ou langues vivantes, ou sciences et langues vivantes, ou civilisation, ou professionnel, etc.).

(Accessoirement pour entrer à l'Université et plus particulièrement pour les études psychopédagogiques).

Comment votre Association conçoit-elle ces épreuves ? (Tests, séjour dans une classe spéciale d'orientation ou d'observation, concours, etc.)

Résolution :

Quelle résolution d'ensemble proposez-vous ?

3^e question : *La crise de l'éducation pour la paix et sa solution dans la situation internationale économique et politique actuelle.*

Sans préjuger des réponses que feront les Associations, des débats qui se dérouleront à Santander et des conclusions qui seront tirées de ces débats, il est permis de proposer à l'agrément des Associations une motion susceptible de traduire leur sentiment unanime, et sur laquelle elles peuvent dès maintenant délibérer.

La Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs rappelle que l'un des buts fondamentaux de son activité est de développer la collaboration des instituteurs, de l'école et des peuples, et de contribuer par là à assurer l'entente internationale et à sauvegarder la paix.

Elle n'a cessé de travailler et elle continuera à travailler à créer un état d'esprit favorable à la solution pacifique des problèmes internationaux.

La crise économique qui atteint tous les peuples civilisés crée des devoirs immédiats :

Se dresser contre toutes compressions budgétaires faites au détriment de l'instruction publique ; protéger l'enfance contre toutes les misères résultant du chômage ; organiser, pour l'adolescence frappée par le chômage, des œuvres d'éducation et de sauvegarde ; familiariser l'opinion publique avec l'idée des solutions internationales.

Le problème de la paix et du désarmement impose une tâche permanente d'éducation s'adressant à la fois à l'enfance, à l'adolescence et aux masses populaires :

Eliminer de l'enseignement toute interprétation des faits contraire à la vérité et nuisible à la compréhension des peuples ; développer dès l'enfance la conscience de la solidarité internationale ; se dresser contre toute militarisation de l'adolescence ; créer dans l'opinion publique un courant favorable au désarmement général et à l'institution de l'arbitrage obligatoire pour la solution de tous les conflits internationaux.

Nos temps ne paraissent guère favorables aux principes défendus par la F. I. A. I., mais ce n'est pas un motif pour abandonner la tâche entreprise dans un bel élan d'optimisme et d'idéalisme.

Culture physique.

Cours de gymnastique aux jeunes filles,
10 et 11 juillet 1933, à Bienne.

Une trentaine de collègues sont réunis, au matin du 10 juillet, pour assister au cours de gymnastique pour jeunes filles donné sous l'habile direction de MM. W. Montandon et R. Lutz. Le temps favorable nous permettra de travailler en plein air, sur les belles pelouses, au bord du lac.

Après quelques cordiales paroles de bienvenue de M. Th. Moeckli, inspecteur, les participants, ayant fait la toilette de rigueur, commencent à évoluer sur le gazon. Des exercices préliminaires suivis d'exercices au reck alternent avec des jeux et des exercices populaires. On initie aussi les participants aux mystères de l'« école du corps » — exercices de pas et préliminaires combinés.

Et midi sonne... Débandade!

On se groupe pour le dîner, au gré des sympathies. On se hâte de terminer sa partie de cartes avant la reprise du cours... et on se retrouve à 2 h. 30 pour assister, en spectateurs maintenant, à une leçon modèle donnée à des fillettes. Chacun est frappé de voir combien ces écolières travaillent — on est tenté de dire « jouent » — avec entrain et plaisir.

Nous assistons ensuite, à la plage, à des exercices d'accoutumance. Les amis du « liquide élément » peuvent aussi hasarder une petite « trempe » qui les délassent des fatigues de la journée.

Et le lendemain, le cours se poursuit. C'est de nouveau l'école du corps, des exercices préliminaires, des jeux ; mais c'est aussi une conférence de M. R. Lutz sur la gymnastique aux jeunes filles. Cette causerie est en quelque sorte une synthèse de l'enseignement de la gymnastique, en même temps qu'un appel chaleureux au corps enseignant en faveur de cette discipline, plus nécessaire encore aux fillettes qu'aux garçons. Le conférencier nous montre comment il est possible, avec un matériel modeste, voire sans matériel, de faire profiter les jeunes filles de l'enseignement de la gymnastique.

L'exposé de M. Lutz, clair, bien présenté, appuyé par de nombreuses expériences personnelles permet à chacun de juger de l'utilité — de la nécessité — de cette branche d'enseignement. Aussi les applaudissements qui marquèrent la fin de la causerie prouvent-ils à son auteur que ses paroles étaient tombées dans la bonne terre.

Pendant la discussion qui termine le cours, nous entendons encore quelques paroles de M. G. Tschoumy professeur de gymnastique et inspecteur cantonal, qui vient, nous dit-il, visiter le cours, non en inspecteur mais en ami, et qui se montre fort satisfait du travail de ces deux jours.

M. Montandon remercie encore tout particulièrement M. Th. Moeckli, inspecteur, qui, tout en étant l'âme de nos rencontres, est aussi l'un des pionniers de la cause de la gymnastique aux jeunes filles dans notre contrée... et le signal du départ est donné.

... Malgré la fatigue, une grande partie des participants se réunit encore au Cercle Romand et les couples tournèrent — rapide application des pas de polka ou de valse étudiés quelques heures auparavant...

R.-H. D.

2^e journée jurassienne des Maîtres de gymnastique à Porrentruy, le 15 juillet 1933.

L'Association jurassienne des Maîtres de gymnastique est une société comprenant surtout des instituteurs et dont le but principal est le développement corporel harmonique de la jeunesse jurassienne. Pour atteindre ce but, l'Association pense qu'il y a lieu tout d'abord de maintenir en forme, et au courant des nouveautés intéressantes, ceux qui enseignent la gymnastique dans toutes nos écoles, c'est-à-dire ses membres. Pour y arriver, elle abonne gratuitement ceux-ci au journal mensuel si précieux « L'Education Physique », convoque périodiquement des cours de répétition régionaux, dont elle fait bénéficier même les maîtres qui ne sont pas encore venus grossir ses rangs et organise enfin, tous les deux ans, des journées jurassiennes, coïncidant avec l'assemblée générale.

Dimanche donc avait lieu, à Porrentruy, la deuxième de ces journées, la première ayant siégé à Delémont en 1931. Le temps, malheureusement, n'avait pas daigné sourire. C'est pourtant devant 70 ou 80 personnes intéressées qu'eurent lieu, à la Halle des Jésuites, diverses démonstrations. La grande place avait été donnée aux leçons, toujours si fertiles en expériences fructueuses. M^{le} Voisard, MM. Beuchat et Tschoumy nous présentèrent des élèves de tous âges, garçonnets, fillettes, jeunes gens, jeunes filles. Divers jeux furent démontrés qui, tout en amusant, développent les muscles, autant que les qualités de sang-froid, de vitesse, de souplesse, de décision, d'entre-gent, d'honnêteté, si nécessaires aujourd'hui. Le travail de tous fut parfait et les applaudissements ne furent ménagés, ni aux maîtres, ni aux exécutants. Un souffle de rajeunissement et de progrès semblait courir dans l'échine des spectateurs, qui remporteront chez eux, pour leurs leçons, d'intéressantes acquisitions et une nouvelle ardeur au travail.

L'assemblée générale de l'après-midi suivit le banquet fort simple, mais excellent, servi au « Cheval Blanc ». La Municipalité de Porrentruy, les corps d'Inspecteurs scolaires, les Directeurs d'école de la ville y étaient représentés, témoignant par leur présence et leurs cordiales paroles de la sympathie qu'ils portent à notre Association. Le rapport de M. Schaller, président, constate la bonne marche de la Société, dont l'effectif augmente chaque année, l'état satisfaisant de la caisse, la vitalité et l'esprit d'avancement qui animent tous les membres. Le Comité a préparé un programme d'activité qui a l'heure de plaisir à chacun. Aussi est-il réélu in globo pour une nouvelle période. Mais les heures ont passé. Il ne nous reste plus que quelques instants à passer familièrement ensemble avant que les trains cruels ne nous séparent à nouveau pour longtemps les uns des autres. Ces derniers moments sont embellis par les flots de musique que, généreusement, deux normaliens déversent sur nos âmes. Tout en regrettant que l'Assemblée administrative n'ait pas été plus revêtue, nous sommes rentrés, tous et toutes dans notre sphère d'activité, enchantés des heures pleines de ressouvenirs, passées dans la vieille ville épiscopale, bien décidés à travailler au développement de notre belle et utile Association, à nous retrouver plus nombreux et plus zélés encore dans le Sud, en 1935.

D. G.

Dans les sections.

Aux collègues du district de Courtelary. Notre synode aura lieu prochainement, à Frinvilier. Le soussigné a la charge de vous entretenir du « Registre et du Livret scolaire ». Supposez qu'on vous ait mis en demeure de présenter un travail sur ce sujet, sans autre indication que le titre. Comment vous y prendriez-vous ? Sur quoi feriez-vous porter l'effort de votre pensée ? Autrement dit : De quelle manière voulez-vous que je traite la question ? Vous seriez aimables, chers collègues, de me l'écrire à Vauffelin.

Je vous prie aussi, pour qu'une discussion, si possible fructueuse, s'engage ensuite, de bien vouloir résoudre pour vous-mêmes les diverses questions que voici, et de nous faire tous bénéficier ensuite des résultats de vos réflexions et de vos expériences.

1^o Si on lui rendait sa couverture cartonnée, et si on en éliminait les trois pages destinées au contrôle de la gymnastique, notre registre d'école ne serait-il pas presque parfait ?

2^o Le livret scolaire doit-il être :

a. Un tableau du travail des enfants et de leur application, un rapport du maître à l'intention des parents intelligents, sur la position de leur enfant parmi ses camarades ?

b. Un tableau des aptitudes de l'enfant, un passeport, un certificat dans le sens original du mot, destiné à renseigner les futurs employeurs ?

3^o De quelle manière devrait-il être conçu dans l'un et l'autre de ces deux cas ?

4^o Que pensez-vous de l'échelle des notes ?

5^o Y a-t-il, selon vous, un moyen d'arriver à ce que les notes décernées à un élève dans une classe ou dans une localité, correspondent à celles qu'il recevrait dans une autre classe ou dans une autre localité, pour le même travail fourni ?

6^o Voulez-vous être assez aimables pour noter soigneusement et nous communiquer, personnellement ou en assemblée synodale :

a. Vos expériences dans ce domaine.

b. Vos propositions à ce sujet.

De choc des idées jaillira peut-être quelque lueur !

D'avance un chaleureux merci à tous. *D. Gross.*

NB. Les suggestions venues d'un autre district du Jura seront examinées avec la plus cordiale bienveillance et la plus sincère reconnaissance !

Bibliographie.

Revues.

L'Éducateur, organe de la S. P. R. Voici les sommaires des derniers numéros :

15 avril. Robert Dottrens : L'institut de pédagogie comparée de Mayence. — Méthodes et procédés :

B. Cz. : Lecture et explication de texte. — Partie pratique : R. Berger : Le triangle équilatéral. — Le triangle isocèle. — Juste Pithon : Rédaction : Le vent d'hiver. — Ch. Duc : Précisions pour une leçon sur l'étourneau. — Les livres.

29 avril. G. Chevallaz : A propos d'une Lettre genevoise de la « Gazette de Lausanne ». — Gve A. : Cahiers d'enseignement pratique. — Partie pratique : R. Berger : La perspective dans le paysage. — Ch. Lugeon : Voies de communication. — J. Pithon : Une partie de luge. — Récitation. — Société évangélique d'éducation.

13 mai. Ch. Borel : Pourquoi ne pas faire confiance aux élèves ? — H. Jeanrenaud : Ne donnez pas la noix épluchée. — H. Peitrequin : Cours de culture supérieure à Locarno. — J. Verdan : Société évangélique d'éducation du canton de Vaud. — Partie pratique : R. Berger : La perspective du paysage. — Ch. Lugeon : Géographie économique (suite).

27 mai. A. Schneider : Une école sereine. — R. Dottrens : Louanges étourdiées. — Correspondance. — Partie pratique : R. Berger : Premiers dessins de personnages. — Juste Pithon : Rédaction : 20^e sujet. Au coin du feu. — Complément au XIII^e sujet. — Pour lire. — Récitation. — Les livres.

10 juin. H. Spreng : La sélection des écoliers. — A. Schneider : Une école sereine (fin). — Informations : Le 6^e cours spécial du Bureau international d'éducation. — Correspondance. — Partie pratique : R. Berger : Les spirales. — Les volutes. — Les livres.

24 juin. Jean de la Harpe : Les difficultés du maître d'école et le milieu dans lequel il exerce sa profession. — H. Spreng : La sélection des écoliers (fin). — Informations : Cours officiels de langue allemande pour Suisses romands, à St-Gall. — Ve Camp des Educateurs, à Vaumarcus. — Moyens d'enseignement. — Correspondance : Réponse à M. O. T. Hindlian. — Partie pratique : R. Berger : Travaux manuels. — Juste Pithon : Rédaction : Un coiffeur. — Ch. Lugeon : Géographie économique : Navigation. — Les livres.

Divers.

Nouvelle loi d'impôt. On annonce que la nouvelle loi sur les impositions directes de l'Etat et des communes sera soumise au Grand Conseil, en première lecture, pour la session de septembre prochain.

Nouvelle loi sur les traitements. Une votation cantonale est fixée sur le dernier dimanche d'août ; elle ne concerne pas la nouvelle loi sur les traitements, mais la conclusion d'un emprunt cantonal de 24 millions. Si notre sort doit être tranché par le peuple, ce ne sera pas avant l'automne, puisque la mise en vigueur du projet est prévue pour le 1^{er} janvier 1934.

Avis. Le prochain numéro ne contiendra pas de partie rédactionnelle française.

Schulausschreibungen.

Schulort	Kreis	Klasse und Schuljahr	Kinderzahl	Gemeindebesoldung ohne Naturalien	Anmerkungen *	Anmeldungs-termin
Primarschule						
Scheunen	VI	Gesamtschule	zirka 20	nach Gesetz	2	15. Aug.
Wolfisberg	VIII	"	» 35	"	2, 5, 14	10. "
Bözingen-Mett.	X	Eine Stelle für einen Lehrer	nach Regl.	14	10.	"
Eggwil	VII	Untere Mittelklasse	zirka 40	nach Gesetz	4, 6, 12, 14	8. "
Courtelary	X	Classe II		Traitemet selon la loi	3, 5	10. aout
Mittelschule						
Langenthal, Sekundarschule. .		Eine Lehrstelle sprachl.-hist. Richtung		nach Gesetz	4, 5, 12	15. Aug.
<p>* Anmerkungen. 1. Wegen Ablaufs der Amtsdauer. 2. Wegen Demission. 3. Wegen Rücktritt vom Lehramt. 4. Wegen provisorischer Besetzung. 5. Für einen Lehrer. 6. Für eine Lehrerin. 7. Wegen Todesfall. 8. Zweite Ausschreibung. 9. Eventuelle Ausschreibung. 10. Neu errichtet. 11. Wegen Beförderung. 12. Der bisherige Inhaber oder Stellvertreter der Lehrstelle wird als angemeldet betrachtet. 13. Zur Neubesetzung. 14. Persönliche Vorstellung nur auf Einladung hin.</p>						

Seefels Biel

Telephon 42.13

In nächster Nähe der Schifflände. 5 Minuten vom Bahnhof. Grösstes Garten-Restaurant, besteingerichtet für Verpflegung von Vereinen und Schulen. Täglich Künstler-Konzerte. Feine Küche. Prima Weine. Feldschlösschen-Spezialbier. Grosse eigene Fischanlage.

Biels schönster und grösster Autopark
Max Brenzikofer.

Flüelen am Vierwaldstättersee

St. Gotthard-Linie

119

Hotel Sternen

warum ist das

mit der grossen Speiseterrasse gegen den See Vereinen und Schulen so gut bekannt? Weil „ICH“ als Patron selbst kocht und für eine bestgepflegte Küche bürgt. Platz für 400 Personen. Zeitgemäss Preise. Tel 37. 60 Betten. Höflich empfiehlt sich Charles Sigrist, Küchenchef

Interlaken Hotel Restaurant Adlerhalle

Bestbekanntes Haus - Geeignete Lokalitäten für Schulen, Vereine usw. nebst grossem Festsaal - Prima Küche - Mässige Preise - Spezialpreise für oben genannte.

257 Bestens empfiehlt sich A. Kurzen, Lehrers sel.

Kandersteg Hotel Blümlisalp

Telephon Nr. 14

Gutes bürgerliches Haus in zentraler Lage. 5 Minuten vom Bahnhof. — Es empfiehlt sich für Schulen, Vereine, wie Ferienaufenthalte Fam. Jb. Reichen.

244

Lugano Hotel Rest. Ticino

Am Fusse der Bahnhofseilbahn.

170

Spezialpreise f. Schulen. Mittag- u. Abendessen m. Fleisch Fr. 1.20, 1.50, 1.75, 2.25. Uebernachten Fr. 1.25 f. Schüler (2f. Bett). Frühst. kompl. Fr. 1.- (soviel sie wollen). Für Gesellschaften Spezialpreis: Fr. 8.- pro Tag, pro Person. Telephon 3.89.

R. Cantoni-Demarta (ex. Lehrerin)

Murten Hotel zur Enge

Telephon 2.69. Geräumige Lokalitäten. Grosser schattiger Garten. Sehr geeignet für Schulen und Hochzeitsanlässe. Gute bürgerliche Küche. Prima offene und Flaschenweine. Mässige Preise. H. Bongni, Besitzer 145

Nidau a. See HOTEL STADTHAUS

2 Min. vom Strandbad Biel und Nidau. Fischspezialitäten und Weine. Grosser schattiger Garten 183 Portmann, Bes.

Prêles Kurhaus Mon Souhait

ob dem Bielersee. Aussicht auf See u. Alpen. Seilbahn von Ligerz. Station Ligerz-Prêles. Prospekte. O. Sutter, Prop.

270

Solothurn Restaurant Schützenmatt

Tel. Nr. 85

Schöne Säle für Schulen, Vereine und Gesellschaften. Grosse Gartenwirtschaft. — Höflich empfiehlt sich

213

H. Probst-Häni.

Kurhaus u. Wildpark Rothöhe

bei Oberburg-Burgdorf. Wunderbare Rundsicht. Grosser Wildpark. Lohnender Ausflug für Familien, Schulen und Gesellschaften. Telephon Burgdorf 23

121

Sigriswil

(Thunersee)

228

Pension Post - Erika

empfiehlt sich Feriengästen und Erholungsbedürftigen bestens. Idealster, ruhiger Ferienaufenthalt zu jeder Jahreszeit. Heimeliges Haus mit schönem Garten. Anerkannt vorzügliche Butterküche bei mässigen Preisen. Tel. 10. Prospekte durch

Familie Gehrig

164

Hotel Schynige Platte

2000 m, ob Interlaken. Lohnende, billige Bergbahnfahrt. Unvergleichlich schöne Rundsicht. Mässige Preise. Massenquartier. Ausgangspunkt für prächtige Bergwanderungen. Alpenblumengarten. H. Thalhauser

Thun Hotel Blaukreuzhof

Alkoholfreies Hotel u. Pension

7 Min. v. Bahnhof. Schulen, Vereinen u. Gesellschaften bestens empfohlen - Anerkannt gute Küche - Schöne Lokalitäten, schattiger Garten und angenehmer Ferienaufenthalt - Mässige Preise - Prospekte - Tel. 4.04 209

Thun Alkoholfreies Strandbad-Restaurant

Frühstück, Mittagessen, Abendessen, Nachmittagstee. Mässige Preise. Es empfiehlt sich Schulen, Vereinen und der Lehrerschaft bestens Herm. Lüthi, Sohn. Tel. 37.74

THUN Alkoholfreie Restaurants der Frauenvereine

Schloss Schadau

Telephon 500. Grosser Park. Mittagessen, Abendessen, Nachmittagstee, Patisserie, alkoholfreie Getränke. Schulen und Vereinen bestens empfohlen.

Thunerstube

Bälliz 54, Telephon 14.52. Mahlzeiten in verschiedenen Preislagen. Modern eingerichtete Gastzimmer mit fliessendem Wasser. Billige Preise.

211

Das ideale Ausflugsziel für Schülerreisen ist das prächtig gelegene

Kurhaus Twannberg

Luftkurort. 874 m ü. M. Frl. J. Wullschleger

Weissenstein vom Kurhaus

143 (neu renoviert) haben Sie die schönste Aussicht auf Mittelland und Alpen. Spezial-Arrangement für Schulen. Bitte bestellen Sie Tel. 17.06. A. Ostendorf

Wengen Hotel Eiger und Bahnhofbuffet

Gutes Schweizerhaus in zentraler Lage. Direkt bei Bahnhof und Post. Vorzügliche Küche und Keller. Das ganze Jahr offen. Reduzierte Preise. Der geehrten Lehrerschaft, Schulen und Vereinen bestens empfohlen. Geräumige Säle. Renoviert. Prospekt durch M. Fuchs-Käser